

# Aux Autorités Concernées

## PÉTITION

### Déclaration de soutien à la famille kosovare de Arsim HYSENI habitant à Villeneuve (plan de vol du 4 novembre 2004)

Par ma signature, j'atteste soutenir la famille Arsim HYSENI domiciliée à Villeneuve, Route d'Arvel 18, dans ses démarches pour pouvoir rester en Suisse.

- Cette famille est arrivée en Suisse le 29 mai 2000. Elle vient de Preshevë dans l'une des trois provinces albanophones du Sud-Serbie, Serbie-Monténégro.
- Après les 6 mois d'interdiction de travail, Arsim a rapidement trouvé en emploi fixe comme ferrailleur. Il est maintenant responsable d'une équipe.
- Madame élève ses trois enfants. Elle travaille aussi comme nettoyeuse à temps partiel. La famille devient ainsi autonome financièrement
- La famille s'est agrandie : le fils aîné, Argjend a maintenant commencé l'école à Villeneuve où vit la famille. Un petit frère est né en 2000, une sœur en mars 2004.
- Depuis plus de 4 ans qu'elle vit en Suisse, la famille d'Arsim a souhaité s'intégrer: Arsim et Makfire son épouse parlent français, ils se sont fait des amis et connaissances autour d'eux; ils militent dans le Mouvement EN QUATRE ANS ON PREND RACINE.

L'ODR (Office fédéral des réfugiés) et la CRA (Commission de recours en matière d'asile) ont refusé de reconnaître et accorder le droit d'asile à cette famille. Pourtant ils refusent de renvoyer la famille en Sud Serbie, indiquant que ce n'est pas vivable... Le canton de Vaud (SPOP M. Mermoud) a refusé de présenter le dossier de cette famille pour régularisation dans le cadre de la Circulaire Metzler.

Le SPOP (Service de la population à Lausanne) a préparé un retour sur Belgrade : un plan de vol en avril 2004 a été reporté en raison de la naissance de la petite Leonita le 15 mars 2004. Un nouveau plan de vol est fixé au jeudi 4 novembre 2004 pour Arsim, sa femme, ses trois jeunes enfants !

**Par la présente pétition nous attestons soutenir fermement la demande de la famille HYSENI et demandons, qu'au nom du droit d'asile, du droit de non-refoulement, le dossier de la famille HYSENI soit envoyé à l'ODR à Berne dans les meilleurs délais pour l'obtention d'un permis de séjour stable (permis F humanitaire dans le cadre de la Circulaire Metzler valable jusqu'à fin 2004) ou tout autre démarche juridique dans ce sens.**

**Il y a une place pour Arsim, sa femme Makfire, ses enfants Argjend, Shkelzën et la petite Leonita dans notre pays, dans le canton de Vaud !**  
(voir plus d'informations au dos)

Nom	Prénom	Adresse complète	Signature
<input type="checkbox"/> faites une croix à côté de votre nom si vous souhaitez être tenus au courant év. adresse courrielle			

**Même incomplète, cette pétition est à retourner au fur et à mesure mais jusqu'au 17 novembre 04**

**à : Arsim HYSENI c/o EN QUATRE ANS ON PREND RACINE CP 556 1001 Lausanne.  
S.E.O. 281004 A.Hy/j.oz**

## Informations sur la situation de la famille kosovare de Arsim HYSENI, Villeneuve (plan de vol du 4 novembre 2004)

Cette famille a déposé une demande d'asile en Suisse le 29 mai 2000; elle vient de Preshevë, l'une des trois provinces albanophones du Sud-Serbie.

### Le Sud Serbie ?

Ce sont trois provinces "albanophones" du sud de la Serbie-Monténégro (un corridor entre l'Europe centrale et la Méditerranée) : la population est principalement kosovare, mais sous domination serbe (administration, police, économie, écoles).

### Sous domination serbe ?

Un des frères d'Arsim a combattu dans l'armée indépendantiste albanaise ; il a échappé aux persécutions en fuyant la région. En représailles, Arsim a été condamné à de la prison à sa place. Arsim a alors décidé de venir demander l'asile en Suisse, avec sa femme et son premier fils âgé de deux ans.

Après les 6 mois d'interdiction de travail imposée aux requérants d'asile à leur arrivée en Suisse (ce délai a varié selon les époques), Arsim a rapidement trouvé un emploi fixe comme ferrailleur.

Arsim est maintenant responsable d'une équipe. Mais cet emploi payé à l'heure varie chaque mois. L'employeur d'Arsim, SABEDINI à Bussigny, s'est engagé pour que son employé puisse rester en Suisse car il l'apprécie beaucoup. Jusqu'à présent, sans succès ... et pourtant Arsim dit non sans fierté : "Si aujourd'hui je devais arrêter chez mon employeur, c'est 4 ou 5 entreprises de la branche qui m'engagent demain ! Ils m'ont vu travailler !"

### Ferrailleur ?

C'est un métier pénible, mais Arsim en parle avec maints détails, car il l'aime. Il faut aussi bien de la force physique pour mettre en place les tiges et poutrelles de fer (parfois de plus de 50 kilos) qui seront noyées dans le béton et lui donneront ses qualités de portance. Mais il faut aussi un bon sens pratique, de la planification, afin de réaliser les montages selon les plans

avec un minimum de déplacements (car les éléments sont lourds, et au bout de la journée, ce sont des tonnes qu'un ferrailleur a déplacées) ... Avec aussi un maximum de vigilance; un chantier, c'est une grande ruche, chacun s'affaire de son côté : il est indispensable de ne pas gêner ou mettre en danger la vie des autres ouvriers.

Aujourd'hui la famille devient autonome financièrement (elle n'a plus besoin de l'aide de la FAREAS). Madame élève ses trois enfants. Elle travaille aussi comme nettoyeuse à temps partiel dans une entreprise de la région.

Depuis 4 ans qu'elle vit en Suisse, la famille d'Arsim s'est intégrée.

Arsim et sa femme, parlent français. Arsim pratique le body-building ... mais un club de la Riviera l'a refusé en raison de ses papiers : un livret N (requérant d'asile en attente d'une décision).

C'est à l'école de Villeneuve que le fils aîné, Argjend a maintenant commencé ses classes, s'est fait des copains. La famille s'est agrandie : un petit frère est né en 2000, une sœur en mars 2004.

### **... et les autorités vaudoises veulent renvoyer cette famille à Belgrade..**

quelle sécurité pour ce père de famille, les siens, dans une province serbe où "... les personnes ou les groupes paramilitaires - qui ont commis des atrocités, des atteintes graves aux droits de l'homme durant les années de conflits en Kosovë - n'ont pas été ni jugés ni punis, et sont maintenant membres de la Gendarmerie (MUP), de l'Armée de Serbie et Montenegro (VSCG) (traduction libre<sup>1</sup>) ?

où, selon un rapport récent sur la Serbie-Monténégro (AI INDEX:EUR 70/002/2004), " Amnesty International est ... préoccupé par les nombreuses allégations persistantes faisant état de brutalités policières et autres mauvais traitements émanant de tout le pays ainsi que par la réticence manifeste des autorités à s'attaquer sérieusement à ce problème." ...<sup>2</sup>

quel avenir économique pour cette famille, dans une région "... économiquement sous-développée et profondément déprimée, où les conséquences de cette situation se répercutent d'une façon importante sur une instabilité persistante." (trad. libre<sup>3</sup>) ?

"où continue une discrimination contre les "Albanais" ... qui fait que la main d'œuvre du secteur public est quasiment exclusivement serbe ... alors qu'à Preshevë le 90% de la population est "albanais" (trad. libre<sup>4</sup>) ?

quel avenir pour ces enfants, dans une région où "les réformes de l'enseignement ont été grandement négligées par le gouvernement serbe - comme dans toute la Serbie ... où les enfants serbes et les enfants kosovars étudient dans des établissements séparés" (traduction libre<sup>5</sup>) ?

<sup>1</sup> Southern Serbia's Fragile Peace - International Crisis Group - Europe Report no 152 p. 13

<sup>2</sup> AI INDEX:EUR 70/002/2004 du 3 mars 2004 p. 1 et ss

<sup>3</sup> Southern Serbia's Fragile Peace - ICG Europe Report no 152 p. 14

<sup>4</sup> SSFP - ICG ER no 152 p. 14-15

<sup>5</sup> SSFP - ICG ER no 152 p. 20-21